



Conseil d'administration du 27 mai 2016

Information sur le processus de création d'une nouvelle université avec l'UPMC

Les conseils d'administration de l'université Paris-Sorbonne et de l'université Pierre et Marie Curie ont approuvé, le 11 avril 2016, l'engagement d'un processus visant à créer une nouvelle université les réunissant à compter du 1^{er} janvier 2018.

En s'appuyant sur les éléments inscrits dans la résolution adoptée par les instances des deux universités et sur les débats qui ont eu lieu à cette occasion, un processus de travail pour atteindre cette cible a été élaboré et fait l'objet de la présente information.

L'organisation générale

Le processus doit être porté par les deux établissements de manière symétrique en associant les instances élues, les personnels et les directions des deux établissements.

La structure de conduite du projet est articulée autour :

- d'un comité de pilotage stratégique, constitué du Président de chacun des établissements et de deux personnes suivant particulièrement ce projet auprès de chacun d'entre eux, ainsi que des responsables de l'équipe projet et de l'équipe de communication ;
- d'une équipe projet, constituée de personnels le cas échéant affectés à temps plein au sein de cette équipe et issus de manière équilibrée des deux établissements ;
- d'une équipe communication, elle aussi constituée de personnels le cas échéant affectés à temps plein au sein de cette équipe et issus de manière équilibrée des deux établissements ou recrutés pour cette mission ;
- de groupes de travail constitués de personnels des deux établissements, dont la production sera discutée avant de faire l'objet de propositions soumises au comité de pilotage stratégique.

En fonction des sujets et des étapes, la structure de conduite du projet pourra faire appel à des experts externes en accompagnement.

Le comité de pilotage stratégique assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, en relation avec les instances des deux établissements auxquelles il rapporte régulièrement, et qui seront décisionnelles pour toutes les grandes étapes du processus (statuts, choix d'organisation, etc.).

L'équipe projet assure quant à elle la maîtrise d'œuvre. Elle organise le travail des différents groupes de travail, dans le cadre du calendrier retenu et dans le respect des objectifs fixés par le comité de pilotage stratégique, s'assure que les objectifs et méthodes de travail sont bien partagés par l'ensemble des acteurs et assiste les groupes de travail dans leur réflexion lorsque nécessaire.

Elle organise les échanges contradictoires des groupes de travail avec des groupes représentant différentes catégories d'acteurs des structures internes : UFR et composantes, directions et services, structures de recherche et de formation, etc...

Enfin, elle fait la synthèse des propositions issues de ces échanges contradictoires afin de proposer des validations ou des arbitrages au comité de pilotage stratégique.

L'équipe communication met en place les outils de communication les plus accessibles et les plus appropriés pour permettre à l'ensemble des deux communautés universitaires d'être régulièrement informées de l'avancée du processus de fusion, d'y être associé et de s'approprier le projet. Elle anime et fait évoluer les différents vecteurs de communication (site web dédié, lettre d'information, documents, etc.) en fonction des besoins des communautés. Enfin, elle coordonne les relations presse et la communication externe sur le processus.

Les conseils centraux

Les conseils centraux se verront régulièrement informés et consultés au travers de leurs séances plénières et de groupes de travail préalables à toute saisine pour décision ou avis.

Les organisations représentatives des personnels et des étudiants

De même, les organisations représentatives des personnels et des étudiants seront régulièrement informées et consultées sur l'ensemble du projet au fur et à mesure de son avancée.

Les phases du processus

Le processus de création de la nouvelle université se décline en deux grandes phases.

1. La phase d'état des lieux et de conception

Elle a deux objectifs principaux. D'une part, l'identification des répartitions des fonctions, dans les grandes lignes, entre les différents « niveaux » (université, facultés, composantes) et particulièrement entre le niveau « université » et le niveau « facultés ». L'autre objectif, qui se nourrit partiellement des éléments précédents, est la préparation des statuts de la

nouvelle université, en vue de la consultation des différentes instances des deux établissements, le projet devant être adopté par les deux Conseils d'administration.

Cette phase doit aboutir à un résultat fin novembre 2016, pour saisine des instances des deux universités.

Durant cette phase, les groupes de travail seront organisés autour des grandes missions et fonctions des universités pour un travail en deux temps, un état des lieux des différentes pratiques et organisations puis un travail de conception.

C'est à l'occasion de ce dernier que pourront être entérinés des processus ou organisations d'ores et déjà convergents ou compatibles ou encore que pourra être proposé un objectif d'harmonisation et élaboré le parcours y conduisant.

2. La phase de construction

Cette phase, qui se déroulera en 2017, a pour objectif la validation de tout ce qui peut, dans les différentes missions et fonctions des deux universités, continuer à fonctionner sans modification fondamentale et à construire l'architecture organisationnelle et les processus de ce qui sera à adapter ou modifier : organigrammes, procédures, fiches de poste, création des nouvelles structures ou évolution des structures actuelles.

L'importance de la quantité de travail inhérente à cette phase nécessitera probablement la constitution de sous-groupes au sein des groupes de travail.

A titre indicatif, ces groupes porteront sur les fonctions suivantes (liste non exhaustive) :

Ressources humaines, finances/comptabilité, formation/scolarité, recherche/innovation, systèmes d'information, aide au pilotage, affaires juridiques/affaires générales, relations internationales, communication, patrimoine/logistique, hygiène/sécurité, achats/marchés, vie de campus, bibliothèques/ documentation, ...

Parce qu'au 1er janvier 2018, la nouvelle université remplacerait juridiquement Paris-Sorbonne et l'UPMC, il serait dès lors nécessaire que, dès le second trimestre 2017, après parution du décret, une administration provisoire prenne en charge l'organisation des élections et la préparation du budget notamment.

Au-delà de janvier 2018, il resterait à poursuivre l'ajustement de l'organisation comme des process de la nouvelle université tant au niveau universitaire, que facultaire, voire au niveau des composantes. Ce travail se poursuivrait dans les mêmes conditions d'association, de concertation et de consultation des conseils centraux, des personnels et étudiants comme des services et structures que ce qui est retenu dans les deux premières phases du projet.